

PREPARER LA RENTREE

2025-2026

LA RENTREE

LE JOUR DE LA RENTREE

Petite section, Moyenne section et Grande section de maternelle : La rentrée se fera par demi-groupe (par ordre alphabétique du nom de famille). **La rentrée se fera sur la journée entière.** Les parents sont invités à accompagner leur enfant dans la cour de l'école. Les élèves seront appelés par la directrice et invités à monter en classe **avec leurs parents** et leur maîtresse.	Les noms avec particules sont classés à D. **De la lettre A à la lettre G (comprise) :** Rentrée des élèves le **lundi 1er septembre à 8h45.** **De la lettre H à la lettre Z :** Rentrée des élèves le **mardi 2 septembre à 8h45.** **Jeudi 4 septembre** : première journée en classe entière pour tous les élèves de maternelle.
CP, CE1, CE2, CM1, CM2 Les parents sont invités à accompagner leur enfant dans la cour de l'école. Les élèves seront appelés par la directrice et invités à monter en classe **seuls** avec leur maîtresse.	Rentrée en classe entière le **lundi 1er septembre à 8h25.**

La cantine, l'étude et la garderie fonctionneront normalement dès le lundi 1er septembre.

DATES DE REUNION DES PARENTS

PS, MS, GS	Mardi 2 septembre 2025 à 18h15 précises
CE2, CM1, CM2	Jeudi 4 septembre 2025 à 18h15 précises
CP, CE1	Vendredi 5 septembre 2025 à 18h15 précises

LA RENTREE

LES FOURNITURES

Cette année, l'école fournira la majorité des fournitures scolaires nécessaires aux élèves. Grâce à des achats groupés, nous avons pu bénéficier de tarifs préférentiels.

Le coût de ces fournitures s'élève à 60 euros par élève. Ce montant apparaîtra dans le règlement financier de l'année scolaire et vous sera refacturé.

En complément, une liste très réduite de matériel restera à la charge des familles. Ce matériel devra être apporté par votre enfant le jour de la rentrée.
Vous pouvez consulter cette liste sur le site de l'école ou via le lien suivant : https://spc-paris.fr/fournitures/

Les fichiers sont commandés par l'école et seront refacturés.

Les livres sont fournis par l'école. Une contribution de 10 euros par an sera refacturée.

INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les inscriptions se font directement auprès des prestataires du périscolaire. Vous trouverez les informations et bulletins d'inscription sur le site de l'école à partir du vendredi 27 juin 2025.

Les places sont limitées et sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des demandes.

INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

Les inscriptions se font directement sur le site auprès du prestataire du centre de loisir JCB :

https://spc-paris.fr/le-centre-de-loisirs/

INSCRIPTION A LA NICOLAITE

Le patronage de la Nicolaïte de Chaillot (28 rue du bouquet de Longchamps-75116 Paris) propose aux enfants, à partir de 6 ans, une aide aux devoirs et de nombreuses activités extrascolaires après la classe et le mercredi. Un service de pedibus est assuré depuis l'école.

Les inscriptions se font directement sur le site auprès de la Nicolaïte de Chaillot :

https://www.nicolaite.com/

Contact : patronage@nicolaite.com

LES VACANCES

DATES DE VACANCES SCOLAIRES

Rentrée des élèves	Lundi 1er septembre 2025 (du CP au CM2) Lundi 1er ou 2 septembre 2025 pour les Maternelles (selon l'ordre alphabétique)
Toussaint	Du jeudi 16 octobre 2025 (après la classe, étude ou garderie) au lundi 3 novembre 2025 à 8h25.
Armistice 1918	Mardi 11 novembre 2025
Noël	Du vendredi 19 décembre 2025 (après la classe, étude ou garderie) au lundi 5 janvier 2026 à 8h25.
Hiver	Du vendredi 20 février 2026 (après la classe, étude ou garderie) au lundi 9 mars 2026 à 8h25.
Printemps	Du vendredi 17 avril 2026 à (après la classe, étude ou garderie) au lundi 4 mai 2026 à 8h25.
Victoire 1945	Vendredi 8 mai 2026
Pont de l'Ascension	Du mardi 12 mai 2026 (après la classe, étude ou garderie) au lundi 18 mai 2026 à 8h25.
Pentecôte	Lundi 25 mai 2026
Eté	Fin des cours le mardi 30 juin à 16h15 ou 16h30 **Il n'y aura ni étude ni garderie ce jour-là.**

VIE QUOTIDIENNE

RAPPEL DES HORAIRES DE CLASSE

	ACCUEIL DU MATIN	PAUSE DEJEUNER	ETUDE ET GARDERIE DU SOIR
Maternelles	8h15 – 8h25	11h45– 13h30	Garderie de 16h15 à 18h00
Primaires	8h15 – 8h25	12h00-13h45	Récréation de 16h30 à 17h00 Etude16h30-18h00

Il n'est pas autorisé de venir chercher ou déposer son enfant en dehors des heures d'ouverture des portes de l'école.

LA CANTINE (modification possible des inscriptions dès le mardi 26/08/25)

Vos enfants pourront déjeuner à la cantine dès le lundi 1er septembre

Attention : En maternelle, bien prévenir les enseignantes que votre enfant déjeune à la cantine dès le premier jour d'école.

Lors de l'inscription/réinscription vous avez coché les jours de cantine souhaités. Si vous voulez faire des changements pour les repas réguliers vous pouvez le faire en allant dans votre compte "Ecole Directe" à partir du mardi 26 août (voir procédure Ecole Directe dans ce document).

Si un PAI est nécessaire, veuillez vous reporter à cette rubrique dans les pages suivantes.

VIE QUOTIDIENNE

L'ETUDE (modification possible des inscriptions dès le mardi 26/08/25)

L'étude est organisée dès le lundi 1er septembre 2025.

Les élèves doivent prévoir leur goûter.

Lors de l'inscription/réinscription vous avez coché les jours d'étude souhaités. Si vous voulez faire des changements vous pouvez le faire en allant dans votre compte "Ecole Directe" à partir du mardi 26 août (voir procédure Ecole Directe dans ce document).

Voir les conditions d'étude en cliquant sur le lien suivant : https://spc-paris.fr/letude/

LA GARDERIE (modification possible des inscriptions dès le mardi 26/08/25)

La garderie est organisée dès le lundi 1er septembre 2025.

L'école fournit quotidiennement le goûter des élèves de maternelle qui restent à la garderie.

Lors de l'inscription/réinscription vous avez coché les jours de garderie souhaités. Si vous voulez faire des changements vous pouvez le faire en allant dans votre compte "Ecole Directe" à partir du mardi 26 août (voir procédure Ecole Directe dans ce document).

Voir les conditions de garderie en cliquant sur le lien suivant : https://spc-paris.fr/letude/

LES ABSENCES

En cas d'absence, veuillez informer l'enseignante par mail et mettre le secrétariat en copie **le matin à 8h45 au plus tard**.

Nous vous rappelons que lors des vacances, les départs anticipés et les retours décalés ne sont pas acceptés.

VIE QUOTIDIENNE

LA TENUE VESTIMENTAIRE

LA TENUE DE SAINT PIERRE DE CHAILLOT EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ELEVES DE LA PS AU CM2.

Le Tablier :
Vous trouverez les informations de commande chez « Bobine » en allant sur le site de l'école :
https://spc-paris.fr/commander-un-tablier/

Les vêtements :
- Pantalons, bermudas, jupes, robes doivent être bleu marine unis et sans motif.
- Le jean est autorisé s'il est bleu marine (couleur « « brut).
- Les pulls doivent être sans capuche et sans motif.
- Les collants et chaussettes doivent être bleu marine et sans motifs.
- Les manteaux doivent être sobres, unis et de couleur sombre.
- Les chaussures doivent être sobres (marron, bleu-marine ou blanches).

Sont refusés :
- Les débardeurs
- Les mini jupes
- Les leggings
- Les shorts courts
- Les robes « bain de soleil »,
- Les jupes en tulle
- Les tissus brillants, à sequins, à paillettes
- Les pulls à capuche
- Les hauts à bretelles
- Les chaussures clignotantes, à paillettes, à talons, type « crocs », type mules.
- Et toute autre tenue qui ne serait pas en accord avec celle demandée.

Pour le sport :

Le tee-shirt de sport de l'école est obligatoire pour les élèves du CP au CM2 le mardi, jour du sport.
Il est à commander chez « Bobine ».
https://spc-paris.fr/commander-un-tablier/

Pour le bas, seuls les joggings ou bermudas (coupés au-dessus du genou) sont autorisés. Les leggings et shorts sont interdits.
Les tenues de sport ne sont pas autorisées en dehors du jour de sport (le mardi).

ECOLE DIRECTE

EcoleDirecte est une plateforme numérique de travail.
Ce portail permet la communication de messages et de documents entre les parents, les enseignants et l'école.
Toutes les familles ont leurs codes d'accès à EcoleDirecte.
Sur ce portail, dans votre espace famille, vous trouverez vos factures, votre situation financière (règlement des études, garderies ou repas exceptionnels), mais également des documents tels que les certificats de scolarité.

La plupart des enseignantes et l'administration privilégient les mails professionnels via EcoleDirecte comme mode de communication.

PROCEDURE POUR MODIFIER VOS COODONNEES SUR ECOLE DIRECTE

Pour effectuer ces modifications, vous devrez :

1. Vous connecter sur le site EcoleDirecte.
2. Allez dans le menu (à gauche) et cliquez sur « vos informations » (icône carte de visite).
3. Pour indiquer un changement de coordonnées, corriger la fiche famille qui apparaît en cliquant sur "demander une modification" puis sur "envoyer la demande de modification" pour la transmettre à l'établissement.

PROCEDURE POUR MODIFIER LES INSCRIPTIONS CANTINE / ETUDE / GARDERIE SUR ECOLE DIRECTE

Pour effectuer des modifications d'inscription à la cantine ou étude ou garderie, vous devez :

1. Vous connecter sur le site EcoleDirecte.
2. Allez dans le menu (à gauche) et cliquez sur « vos informations » (icône carte de visite).
3. Cliquez sur le lien « vos enfants »
4. Cliquez sur « demander une modification »
5. Cliquez sur "régime" et choisir le nombre de jours
6. Cochez ensuite les cases correspondantes.
7. Pour transmettre les informations à l'établissement, cliquer sur "envoyer la demande".

Les modifications à la restauration, l'étude ou la garderie seront possibles à partir du mardi 26 août 2025.

Veillez à corriger, si besoin, vos choix avant la rentrée.

Vous aurez la possibilité de modifier vos choix sur EcoleDirecte jusqu'au vendredi 19 septembre 2025. Passé ce délai vous n'aurez plus d'accès.

ECOLE DIRECTE

PROCEDURE POUR TELECHARGER UN CERTIFICAT DE SCOLARITE SUR ECOLE

1. Vous connecter sur le site EcoleDirecte.
2. Aller dans le menu (à gauche) et cliquez sur « documents ».
3. Cliquez sur le certificat de scolarité de votre enfant pour le télécharger.

PROCEDURE POUR ACCEDER A VOTRE SITUATION FINANCIERE ET MOYENS DE PAIEMENTS

1. Vous connecter sur le site EcoleDirecte.
2. Aller dans le menu (à gauche) et cliquez sur « Situation financière ».
3. Vous accèderez à votre compte/votre porte-monnaie/vos factures/vos moyens de paiements

Vous pouvez aussi directement faire des paiements en ligne pour les repas, études ou garderies exceptionnels en cliquant sur « paiement en ligne ».

PASTORALE

LE CATECHISME, LA CULTURE RELIGIEUSE, L'EVEIL A LA FOI

Vous trouverez sur ce lien les informations relatives au catéchisme, l'éveil à la foi et la culture religieuse.

https://spc-paris.fr/catechese/

Le catéchisme pour les CE2, CM1 et CM2 se déroule à l'église Saint-Pierre de Chaillot, au 31 avenue Marceau. Le vendredi matin, les élèves sont accompagnés par le Père Lefevre Pontalis, curé de la paroisse, Marie-Alix Gentilhomme, responsable de la pastorale et les parents catéchistes qui ont à cœur de leur transmettre leur foi vivante et profonde.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour étoffer cette équipe de catéchistes !

Si vous décidez de vous engager veuillez contacter Marie-Alix Gentilhomme par mail :

catechesechaillot@eglise-chaillot.com .

Nous vous remercions vivement par avance pour votre engagement.

APEL

L'APEL : ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Tout au long de l'année scolaire, de nombreux parents apportent leur aide et leur contribution pour offrir aux enfants des moments magiques.

Vous trouverez toutes les informations concernant l'APEL sur le lien suivant : https://spc-paris.fr/apel/

Nous sommes ravis de vous accueillir dans un cadre chaleureux. Alors, n'hésitez pas à intégrer l'équipe !

Si vous décidez de vous engager veuillez contacter la Présidente, Marie-Christine Thonier par mail :

apelstpierredechaillot@gmail.com

Nous vous remercions vivement par avance pour votre engagement

DOCUMENTS DIVERS

LES REGLEMENTS INTERIEUR ET FINANCIER DE L'ECOLE

Retrouvez le règlement intérieur et le règlement des élèves de l'école sur le site de l'école :

https://spc-paris.fr/le-reglement-interieur/

https://spc-paris.fr/wp-content/uploads/2025/06/Reglement-financier-SPC-2025-2026.pdf

PAI : PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE POUR RAISON DE SANTE

Il s'agit d'un document officiel mis en place pour permettre à un élève présentant des problèmes de santé (maladie chronique, allergie, intolérance alimentaire, etc.) d'être accueilli dans les meilleures conditions à l'école.

Le PAI précise notamment :

- Les traitements ou soins à administrer pendant le temps scolaire,
- Les régimes alimentaires particuliers,
- Les aménagements nécessaires (ex. : dispense de certaines activités, mise à disposition d'un matériel spécifique).

Il est établi à la demande de la famille, en concertation avec le médecin scolaire, l'équipe éducative, et parfois un médecin référent (pédiatre, allergologue...).

https://eduscol.education.fr/document/7748/download?Attachment

Si nécessaire, il faudra nous retourner ce document dès la rentrée avec, le cas échéant, l'ordonnance et les médicaments dans une trousse au nom de l'enfant.

L'ASSURANCE

Une assurance scolaire globale est souscrite par l'école auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Cette assurance est facturée automatiquement à tous les élèves. Il n'est donc pas utile de souscrire à une assurance scolaire individuelle.

L'attestation est téléchargeable sur le lien suivant : https://spc-paris.fr/assurance/

AUTORISATION PARENTALE

A Imprimer (document page suivante) et à rapporter **impérativement** le jour de la rentrée à l'enseignante de votre enfant.



AUTORISATION PARENTALES

MONSIEUR / MADAME (nom et prénom) : ……

PARENTS DE (nom et prénom) : ……

CLASSE : ……

☐ Autorise mon enfant à participer à toutes les sorties prévues dans le cadre de l'école (gymnase, paroisse pour le catéchisme, sorties exceptionnelles, …).

☐ Autorise mon enfant à sortir seul de l'établissement aux heures habituelles de sortie **(CM uniquement) : 12h00 / 16h30 / 18h00 (entourer le/les horaires autorisés)**

☐ Autorise les personnes suivantes à quitter l'établissement avec mon enfant aux heures habituelles de sortie.

NOM et PRENOM	LIEN AVEC L'ENFANT	TELEPHONE

Paris, le ……

Signature :